

## Extrait des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

### Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le onze décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	05/12/2025
Membres en exercice :	26
Présents :	18
Qui ont pris part à la délibération :	22

Etaient présents : Michel ALBESPY, Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Carine CAYSSIALS, Laurent COT, Anne FALGUEYRETTES, Mathieu FLOTTES, Marie-Claude FOURNIER, Serge FRAYSSINET, Patrick GAYRARD, Frédéric LATIEULE, Bernard LESCURE ROUS, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Aurélie SOUFLI, Guillaume SOULIE, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSEDRE.

Absents et excusés : Mathilde ANDRE, Laëtitia CAYREL, Emilie CHABRIER pouvoir à Anne FALGUEYRETTES, Anne-Marie GARRIGUES, Isabelle JOFFRE pouvoir à Marie-Claude FOURNIER, Damien MENEL pouvoir à Guillaume SOULIE, Christian PEREZ à Serge FRAYSSINET, Marlène URSCULE.

#### Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe TABARDEL a été désignée secrétaire de séance.

**Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.**

### 07 - Demande de subvention rénovation éclairage terrain de quilles de Balsac : plan financement

Le Maire expose que dans le cadre de la rénovation de l'éclairage du terrain de quilles de Balsac, la commune peut bénéficier de subvention auprès de partenaires potentiels.

La commune a engagé des travaux pour l'aménagement du terrain de quilles et de l'ancien vestiaire de football qui deviendra un local associatif.

Considérant que le Syndicat d'Energie de l'Aveyron (SIEDA) peut allouer des aides sur des projets visant à réduire l'impact sur l'environnement,

Considérant le plan de financement prévisionnel pour la rénovation comme suit :

ESTIMATION DES DEPENSES	
<b>TRAVAUX :</b>	
Rénovation de l'éclairage du terrain de quilles	37 737.31 €
<b>Total HT travaux</b>	<b>37 737.31 €</b>
TVA 20%	7 547.46 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>45 284.77 €</b>

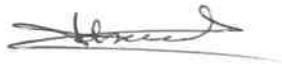
Accusé de réception en préfecture

012-200064665-20251211-07 DE Conseil municipal après en avoir délibéré :

Reçu le 15/12/2025

- décide de solliciter les aides financières auprès du SIEDA,
- valide le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- autorise M. le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le secrétaire de séance,  
Signé, Philippe TABARDEL  
Acte dématérialisé



Le Maire,  
Signé, Patrick GAYRARD  
Acte dématérialisé



Le Maire certifie exécutoire la  
présente délibération

Publiée le 15 DEC. 2025  
Transmise en Préfecture le 15 DEC. 2025

Délais et voies de recours Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut également être saisi grâce à l'application informatique Télerecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>